

ACQUISITION DE TERRAIN - n° 727

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a obtenu l'accord de Monsieur HAUTECOU-
VERTURE Raymond, domicilié rue du Mont, pour la cession à la Commune d'une
partie de la parcelle de terrain dont il est propriétaire.

Cette parcelle est nécessaire à l'élargissement de la rue du Mont.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la partie nécessaire de la parcelle cadastrée section AB n° 228, lieudit
"Le Mont", sera acquise par la Commune pour réaliser l'élargissement de la
rue du Mont.
- la surface nécessaire, environ 30 m², sera déterminée par l'établissement
d'une esquisse cadastrale.
- le prix d'achat est fixé à quinze francs le mètre carré.
- afin de délimiter très nettement le domaine public, la commune construira
en limite de sa nouvelle propriété, un muret de 0m60 de hauteur surmonté
d'un grillage.
- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet
achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR,
Notaire à NANCY.
- les crédits nécessaires existent à l'article 210 du budget 1974.
- de solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique
pour cette acquisition.

